

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-200067262-20241114-241114_08_MOB-DE



Règlement d'attribution d'une aide à l'achat de vélo

CONTACT :

Communauté de Communes du Haut-Béarn
Service Mobilités
mobilites@hautbearn.fr
Tél. 05 59 39 74 53

I- OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de sa politique Mobilité, la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) souhaite promouvoir les modes actifs et les déplacements quotidiens grâce au « bonus vélo » qui se matérialise par l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Conformément à la délibération en date du 23 mai 2024, la CCHB souhaite inciter plus d'usagers à la pratique, inclure les collectivités et les associations en intégrant de nouveaux dispositifs éligibles.

Le présent règlement a pour objet de définir :

- Les droits et obligations de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et du bénéficiaire de la subvention ;
- Les conditions d'octroi de cette subvention.

Les conditions d'éligibilité à la subvention sont les suivantes :

- ☞ Pour les usagers :
 - Habiter sur le territoire de la CCHB,
 - Etre une personne physique majeure ou une personne morale.
- ☞ Pour les communes : Etre commune membre du territoire de la CCHB,
- ☞ Pour les associations : le siège social doit être domicilié sur l'une des communes membres de la CCHB,
- ☞ Effectuer l'achat postérieurement à la date de la délibération fixant le dispositif d'aide concernée,
- ☞ Une subvention par foyer.

De manière générale, le dossier de demande de subvention devra comporter les éléments suivants :

- Le formulaire de demande dûment complété et signé ;
- L'attestation sur l'honneur, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule aide et à ne pas revendre le dispositif aidé sous peine de restituer l'aide à la CCHB ;
- Le présent règlement dûment daté et signé ;
- La copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique ou du dispositif éligible, au nom propre du titulaire de l'aide. La facture doit être postérieure à la mise en place du dispositif de subvention et doit comporter le tampon dateur et le tampon fournisseur ;
- Relevé d'identité bancaire du bénéficiaire ;

Pour les usagers, il conviendra de fournir en complément :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité ;
- Copie d'un justificatif de domicile au sein de la Communauté de Communes du Haut-Béarn de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris téléphone mobile) au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle. Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises au service mobilités de la Communauté de Communes du Haut-Béarn ;
- Les justificatifs attestant d'une situation d'handicap ou d'invalidité le cas échéant ;

Pour les associations, il conviendra de fournir en complément :

- Les statuts de l'association et l'état de situation.

Toute demande de subvention doit être accompagnée d'un dossier suivante:

Communauté de Communes du Haut-Béarn
Monsieur le Président
Services Mobilités
12 Place de Jaca - CS 2006
64402 OLORON-SAINT-MARIE Cedex
Tél : 05 59 39 74 53

Ou par mail à l'adresse suivante : mobilites@hautbearn.fr

Le dossier sera instruit par le service mobilité qui informera le demandeur, par mail, de l'état de son dossier (complet, incomplet, irrecevable) dans un délai maximum de quatre semaines.

II- LES EQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

a) Les vélos neufs

Les vélos neufs concernés par le dispositif sont :

- **Les vélos mécaniques** (VTC/urbain) ;
- **Les vélos à assistance électrique (VAE)** de type :
 - o Vélo tout chemin (VTC),
 - o Urbain,
 - o Pliants,
 - o Vélo cargo conformes à la réglementation en vigueur (NF EN 15194 datant de Juin 2009). On entend par vélo cargo tous les vélos rallongés à l'avant et/ou à l'arrière du conducteur permettant le transport de charges et/ou de personnes. Ces derniers devront être conformes à la réglementation en vigueur telle que précisée ci-dessus.

3 règles principales à respecter pour les VAE :

- La puissance nominale du moteur ne doit pas dépasser 250 Watts (aujourd'hui, sauf rares exceptions, tous les fabricants utilisent des moteurs avoisinant les 240-250 Watts)
- L'assistance délivrée par le moteur doit se couper au-delà de 25 Km/h
- L'assistance ne doit se déclencher que si le cycliste pédale et doit impérativement se couper lorsque le pédalage s'arrête.

b) Electrification des vélos mécaniques

Ce processus a pour objectif de transformer un vélo mécanique en VAE et ce, via un kit de conversion. **L'obtention de l'aide est conditionnée par la remise d'une facture émise par un professionnel du cycle.**

c) Les vélos d'occasions

Le matériel éligible concerne les dispositifs précités au a). **L'obtention de l'aide est conditionnée par la remise d'une facture émise par un professionnel du cycle.**

III - DISPOSITIFS EXCLUS

Sont exclus du dispositif :

- Les vélos destinés au sport (VTT, vélos de course...),
- Les « speed bike » (vitesse > 45 km/heure),
- Les engins de déplacement personnel motorisé (trottinettes électriques, les gyropodes....),
- Les vélos enfant.

IV – LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

a- Critères généraux

La CCHB versera au bénéficiaire, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité précisées en II, une aide selon les conditions de ressources fixées dans le tableau ci-dessous :

Montant de l'offre plafonnée	Revenu Fiscal de Référence
215€	0€ < RFR ≤ 10 000€
175€	10 001€ < RFR ≤ 15 000€
140€	15 001€ < RFR ≤ 20 000€
100€	20 001€ < RFR ≤ 25 000€
50€	>25 000

Les aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil Communautaire.

Toute demande de subvention qui n'aura pas pu être satisfaite en année N, faute de crédits disponibles, sera examinée à nouveau en N+1, sous réserve du budget alloué et par ordre chronologique de réception des dossiers (cachet de la poste faisant foi).

Le délai de versement est estimé à un mois, à compter de la validation de la demande, sur le compte bancaire du bénéficiaire.

b- Aide aux usagers en situation d'handicap ou d'invalidité

Une aide forfaitaire de 200 € sera octroyée aux usagers qui justifieront d'une situation d'handicap ou d'invalidité.

c- Aides pour les dispositifs d'électrification, les vélos mécaniques et vélos d'occasion

Une aide forfaitaire de 50 euros pourra être octroyée dans la limite de cinq aides.

d- Aides pour les associations et les communes du territoire de la CCHB

- **Associations** : 100€ pour un VAE ou 200€ pour un vélo cargo dans la limite de 2 associations par an.

L'association devra justifier son besoin pour son activité. Un bilan d'utilisation sera demandé. En cas de non-utilisation ou d'utilisation privée, la restitution de l'aide pourra être demandée.

- **Communes membres du territoire** : 100€ pour un VAE ou 200€ pour un vélo cargo dans la limite de 2 communes par an.

La commune devra justifier son besoin pour son activité. Un bilan d'utilisation sera demandé. En cas de non-utilisation ou d'utilisation privée, la restitution de l'aide pourra être demandée.

V - RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Dans l'hypothèse où l'équipement viendrait à être revendu, dans un délai de trois ans, le bénéficiaire devra restituer la subvention à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

VI - LES SANCTIONS

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente est qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal. Toute déclaration frauduleuse ou mensongère est sanctionnée par les articles 313-1 et 441-6 du code pénal.

VII - GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'étude de votre demande d'aide et à des fins statistiques.

Les destinataires des données sont les agents de la Communauté de Communes du Haut-Béarn instruisant les demandes d'aides et en charge de l'exploitation de ces données.

Aucune information ne sera communiquée à des tiers ni utilisée à des fins personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Haut-Béarn – 12 Place de Jaca – CS 20067 – 64402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX

VII - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La subvention de la Communes du Haut-Béarn est cumulable avec l'aide complémentaire de l'Etat sous réserve d'en faire la demande au plus tard dans les 6 mois.

A, le

Signature du demandeur
(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le
ID : 064-200067262-20241114-241114_08_MOB-DE



Je, soussigné.e
(Nom, Prénom), domicilié.e.....
.....

- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un équipement indiqué dans l'article II ainsi que la sincérité des pièces jointes ;
- Atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes ;
- Sollicite l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un équipement ;
- Atteste que je suis bien l'acquéreur de l'équipement ;
- M'engage à ne percevoir qu'une seule subvention;
- M'engage à pas modifier la destination de l'équipement, notamment par une modification de ses caractéristiques techniques ;
- M'engage à apporter la preuve aux services de la Communauté de Communes du Haut-Béarn qui en feront la demande que je sois bien en possession de l'équipement subventionné durant la période déterminée,
- M'engage, dans l'hypothèse où l'équipement viendrait à être revendu dans les trois ans, suivant la date d'achat, à restituer la dite subvention à la Communauté de Communes du Haut-Béarn.
- À respecter les consignes du code de la route et de sécurité routière liées à l'utilisation du vélo à assistance électrique (port du casque homologué et du gilet de sécurité entre autres).

Fait à

le.....

Signature du demandeur



Formulaire de demande

(Joindre le questionnaire)

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Commune* :

Téléphone* :

Adresse e-mail* :

Date* :

Signature :

** Tous les champs doivent être renseignés.*

Le formulaire de demande doit être accompagné du règlement, de l'attestation sur l'honneur dûment signés ainsi que de toutes les pièces justificatives énoncées dans l'article III.



Questionnaire mobilité

Sexe: Homme Femme

Age :

Date d'achat du VAE :

1- Quel type de vélo avez-vous acheté ?

- Vélo de ville Vélo pliant Vélo tout terrain Vélo cargo
 Autres : préciser....

2- Pratiquez- vous le vélo avant votre acquisition ?

- Oui Non

3- Auriez-vous acheté vélo sans l'aide de la collectivité

- Oui Non

4- Habitudes de déplacement domicile-travail avant l'achat du VAE

	Tous les jours ou presque	Au moins une fois par semaine	Au moins une fois par mois	A l'occasion
Marche (plus de 10 min.)				
Vélo				
Deux-roux motorisés				
Bus, Métro				
Train, car interurbain				
Covoiturage				
Auto-partage				
Autre :				

5- Quel sera l'usage principal de votre vélo électrique ?

- Pour vos loisirs Pour vous rendre au travail Pour faire vos courses Autre occasion, précisez:

6- Pour ce type d'usage, vous avez acheté votre vélo pour remplacer ?

La voiture : Oui Non

Un deux-roues motorisé : Oui Non

Les transports en commun : Oui Non

La marche à pied : Oui Non

7- Vous utiliserez votre vélo à assistance électrique :

Quelle que soit la saison Plutôt quand il ne pleut pas

Plutôt à la belle saison (d'avril à septembre)

8- Le VAE a-t-il vocation à devenir votre principal mode de déplacement ?

Oui Non

9- Quelle est la distance moyenne de vos déplacements en vélo ?km

10- Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?

Agriculteur Employé Sans profession Artisan/commerçant

Retraité Cadre Etudiant Autre:

11- Quelle est la tranche de votre revenu mensuel net ?

Moins de 1300€ net De 1300€ à 2000€ net

De 2000€ à 2500€ net Plus de 2500€ net

12- Votre expérience a-t-elle suscité des achats équivalents dans votre entourage ?

Oui Non Je ne sais pas

13- Remarques et suggestions

.....
.....
.....